Projet de contrat de travail vacataire

(agents engagés pour une tâche précise, ponctuellement, limitée à l’exécution d’actes déterminés)

Entre les soussignés

(dénomination exacte de la collectivité ou de l’établissement concerné) représenté(e) par son
(Maire ou Président), et dûment habilité par délibération du

(indiquer l’organe délibérant) en date du

ci-après désigné(e) « la collectivité(ou l’établissement) employeur »

**d’une part**

et Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d’usage (nom d’épouse)…………………………………………………………………

Prénom………………………………….« le contractant » domicilié(e) à

né(e) le

numéro de sécurité sociale

**d’autre part**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du.........................................,

Considérant que Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d’usage (nom d’épouse)…………………………………………………………………remplit les conditions générales de recrutement,

Considérant ......................................................................................................................................... .(exposer
ci-dessus les raisons du présent recrutement en précisant notamment qu’il s’agit d’un recrutement pour la réalisation d’actes déterminés.),

**Il est convenu et arrêté ce qui suit**

Article 1 :

Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d’usage (nom d’épouse)………………………………………………………………… .......................................................... née ........................................................

née(e) le ......................................... à ....................................................................

domicilié(e) à ..........................................................................................................est engagé(e) en qualité d'agent vacataire pour assurer des séances de ..................... (définir le poste occupé et les conditions d'emploi)

Article 2 :

Dans l'exercice de ses fonctions, l'intéressé(e) se conformera aux directives de.............................................................

Article 3 :

Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d’usage (nom d’épouse)…………………………………………………………………................................... est engagé(e) pour une durée déterminée de ..................... à compter du .............................

Article 4 :

Pendant la durée du contrat, l'intéressé(e) sera rémunéré(e) sur la base du taux horaire ou de vacation fixé par la délibération sus visée, cette rémunération, conformément aux dispositions de la délibération du …….
en date du ................. correspond au produit du nombre d’heures effectuées par ce taux horaire ou de vacation.

Article 5 :

Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d’usage (nom d’épouse)…………………………………………………………………... sera affilié(e) au régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des risques et au régime de retraite complémentaire I.R.C.A.N.T.E.C. institué en faveur des agents non titulaires par le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 modifié.

Article 6 :

La résidence administrative de Nom patronymique (nom de naissance) ………………………………………..

Nom d’usage (nom d’épouse)…………………………………………………………………................................. est fixée à ...............:...........

Article 7 :

Le Secrétaire de Mairie (ou le Directeur Général des Services) de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera insérée au dossier individuel de l'agent et transmise à :

* M. le Président du Centre Départemental de Gestion,
* M. le Receveur Municipal,
* L'intéressé (e).

A , le

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire (ex. Le Maire)

Notifié le ,

L’agent,

*L’intéressé(e) dispose, à partir de cette date, d’un délai de deux mois, pour se pourvoir contre cette décision, auprès du tribunal administratif de Rennes.*

*\* Conformément aux premiers alinéas des articles L2131-1, L3131-1 et L4131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la transmission doit intervenir dans un délai de quinze jours à compter de leur signature par l’autorité territoriale.*